DOSSIER DE CANDIDATURE

DISPOSITIF D’ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS

Pour le renforcement de la participation des jeunes

dans les organisations de solidarité internationale

## INFORMATIONS GENERALES

L’organisation candidate devra remplir le dossier de candidature ci-après.

Pour que la candidature soit complète, l’organisation doit également joindre :

**- Annexe 1 :** [**Fiche information**](https://www.engagees-determinees.org/medias/Annexe1Ficheinfoorganisationcandidate1.docx)**;**

**- Annexe 2 :** [**Déclaration sur l’honneur**](https://www.engagees-determinees.org/medias/Annexe2Dclarationsurlhonneur1.docx)**.**

A la fin de ce dossier de candidature, se trouve, à titre consultatif, une liste non-exhaustive d’objets d’accompagnement possibles. Une liste des expertises et compétences des organisations se proposant comme structures accompagnatrices est accessible [ici](https://www.engagees-determinees.org/articles/APP_AAC2023). Elle sera mise à jour au fur et à mesure des manifestations d’intérêts.

Les candidatures devront être envoyées avant le 21 février 2023 à l’adresse mail suivante : appui-paj@engage-d.org.

Des webinaires de questions/réponses seront organisés pour permettre aux organisations qui le souhaitent d’être accompagnées dans la rédaction de leur candidature.

## Présentation de l’initiative

a) Actuellement, quelle place ont les jeunes au sein de vos projets ? Dans quelle(s) phase(s) du cycle de projet interviennent-ils·elles ?

|  |
| --- |
|  |

b) Actuellement, quelle place ont les jeunes dans le fonctionnement de votre organisation, et en particulier dans votre gouvernance ?

|  |
| --- |
|  |

c) Qu’ils·elles soient très ou peu présent·e·s, selon vous, pourquoi ont-ils·elles ce niveau de participation ?

|  |
| --- |
|  |

d) Pourquoi votre organisation souhaite-t-elle prendre davantage en compte les jeunes dans ses projets et/ou son organisation ?

|  |
| --- |
|  |

e) Dans le cadre de l’accompagnement proposé, quelle initiative souhaitez-vous développer ?

|  |
| --- |
|  |

f) Quels sont les objectifs de cette initiative ? Quelles actions et activités envisagez-vous de mettre en place pour réaliser ces objectifs ?

|  |
| --- |
|  |

g) Quels sont les postes de dépenses principaux pour lesquels le fond d’appui sera employé[[1]](#footnote-1) (déplacement, hébergement, restauration, temps de travail dédié à l’accompagnement, etc.) ?

|  |
| --- |
|  |

h) Votre organisation a-t-elle entamé une réflexion sur la prise en compte des jeunesses dans les projets de solidarité internationale ? Comment comptez-vous mobiliser vos collaborateur·trice·s autour de cette initiative et les sensibiliser aux enjeux de prise en compte des jeunesses dans la solidarité internationale ?

|  |
| --- |
|  |

i) Quels changements concrets dans vos pratiques souhaitez-vous voir à la fin de cet accompagnement ?

|  |
| --- |
|  |

## Description de l’accompagnement sollicité

a) Pourquoi solliciter un accompagnement par une organisation paire dans le cadre de cet appel à candidatures ? Qu’en attendez-vous ?

|  |
| --- |
|  |

b) Quel est pour vous la plus-value du travail en binôme / trinôme que permet un accompagnement par les pairs dans le cadre de ce que vous souhaitez mener ?

|  |
| --- |
|  |

c) Quels sont les moyens humains et matériels à disposition au sein de votre organisation pour mener à bien cet accompagnement ?

|  |
| --- |
|  |

d) La durée des accompagnements a été en moyenne d’une dizaine de jours lors des précédentes sessions[[2]](#footnote-2). Cette durée vous semble-t-elle suffisante pour la mise en œuvre de vos initiatives ?

|  |
| --- |
|  |

e) Avez-vous des contraintes particulières qu’il vous semble important de mentionner pour que cet accompagnement se déroule le mieux possible ?

|  |
| --- |
|  |

## Suites données à l’initiative et à l’accompagnement

a) Une fois l’accompagnement terminé, quelle suite allez-vous donner au travail initié ?

|  |
| --- |
|  |

b) Comment comptez-vous diffuser votre expérience d’accompagnement ainsi que ses résultats ?

|  |
| --- |
|  |

# OFFRES D’ACCOMPAGNEMENT

Ci-dessous une liste non-exhaustive d’objets d’accompagnement possibles dans le cadre de l’appel à candidatures :

* Intégration de jeunes dans le projet associatif
* Accompagnement de projets de jeunes – construction de projets solidaires du local à l’international
* Développement d’une dynamique d’engagement des jeunes dans votre structure à l’aide du service civique ou du Corps Européen de Solidarité avec des phases locales puis internationales
* Formation aux bonnes pratiques : Formation de jeunes bénévoles pour l’animation de projet liés à la diversité culturelle et linguistique
* Formation et accompagnement de jeunes pour mettre en œuvre des projets liés aux enjeux climatiques
* Lancement, gestion et co-animation, de mouvements de jeunes en faveur de l’égalité de genre dans les pays en développement
* Recrutement et accompagnement de jeunes bénévoles.
* Accompagnement aux initiatives citoyennes des jeunes
* Co-construction de projets internationaux avec et pour les jeunes
* Développement des compétences civiques et citoyennes, développement des capacités d’expression citoyenne (plaidoyer, médias)
* Intégration et accompagnement de jeunes bénévoles et volontaires
* Campagne d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité en France menées par des jeunes
* Participation des jeunes à l’évaluation et à la capitalisation de programmes les concernant
1. Pour rappel : le montant total de l’expérimentation s’élève à 8 500€ minimum :

	* Le projet « Place aux Jeunes ! », soutenu par l’Agence Française de Développement, co-finance la démarche d’accompagnement pour un montant unique et maximum de 7000€ ;
	* L’association accompagnée s’engage à mobiliser et justifier un minimum de 1500 € du budget total de l’expérimentation. Il peut s’agir de ressources propres ou de valorisations. Les valorisations doivent suivre le barème AFD, tel que présenté dans le budget prévisionnel (qui sera envoyé aux binômes / trinômes d’organisations sélectionnés par le jury).Plus d’informations dans le règlement de l’appel à candidatures. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette information est donnée à titre indicative, le temps dédié à l’accompagnement n’est pas plafonné et varie en fonction des disponibilités et des besoins des structures accompagnés et accompagnatrices. Ce nombre de jour est à répartir selon les besoins et disponibilités des structures sur une période de 12 mois entre avril 2023 et juin 2024. [↑](#footnote-ref-2)